



sanofi

•
Projet de
Protection contre
l'inondation

Sanofi Opella
Site de Compiègne

Octobre 2023

Préambule

Le projet a été conçu en partenariat avec le cabinet SETEC HYDRATEC, expert en modélisation d'inondation et conception d'ouvrages de protection contre les inondations.



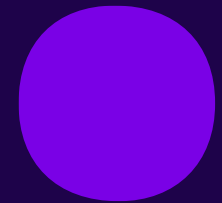
Les aspects environnementaux ont été évalués par le cabinet Ecosphère, spécialisé dans l'expertise écologique, le conseil et l'aménagement des milieux naturels.



Sommaire

| | |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| Pourquoi se protéger contre l'inondation ? | 4 |
| En quoi consiste le projet ? | 7 |
| Quel sera l'impact pour les riverains ? | 9 |
| Quel sera l'impact sur l'environnement ? | 14 |
| C'est prévu pour quand ? | 17 |
| Comment travaillons-nous avec les autorités pour ce projet ? | 19 |
| Vos questions ? | 21 |

**Pourquoi se protéger contre
l'inondation ?**



Pourquoi se protéger contre l'inondation ?

Le site est situé en zone inondable, il a été inondé fin 1993.



En cas d'inondation centennale, il y aurait plus d'1 mètre d'eau sur le site.

Le temps de redémarrage de l'intégralité des activités se compterait en mois.

Tous les ans, il y a 1% de risque d'une inondation centennale.

Pourquoi se protéger contre l'inondation ?

Le site de Compiègne emploie près de 500 personnes.

De nombreuses entreprises locales travaillent régulièrement sur le site pour le gardiennage, les chantiers, l'entretien des espaces verts ...

Le site produit des médicaments stratégiques dont la fourniture aux patients ne peut être interrompue :

- **Antidouleur**
- **Diurétique**
- **Antibiotique**
- **Anti inflammatoire**
- **Traitement contre la sclérose en plaques**
- **...**

La continuité d'activité du site est primordiale afin de permettre aux patients de recevoir leur traitement.

En quoi consiste le projet ?



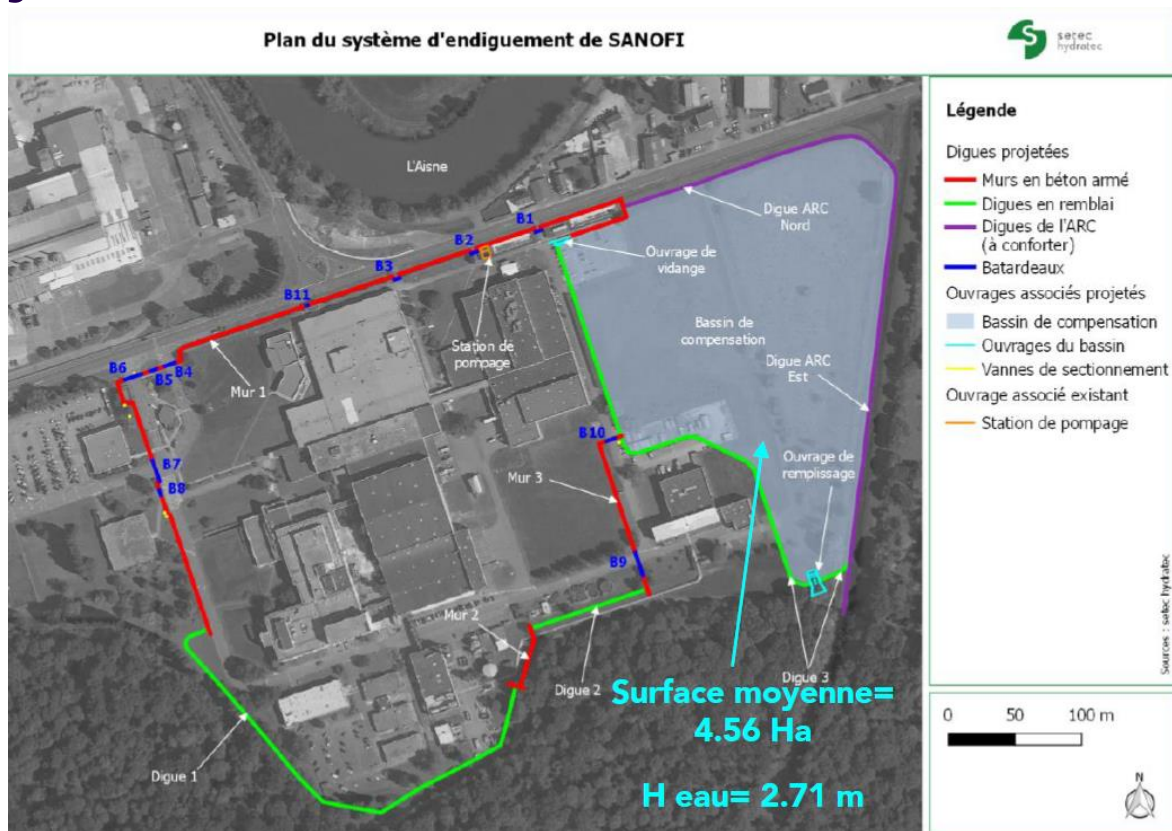
En quoi consiste le projet ?

Le projet consiste à créer une digue de protection contre la crue centennale, avec son bassin de compensation associé. Cette digue protégera la majorité des infrastructures du site.

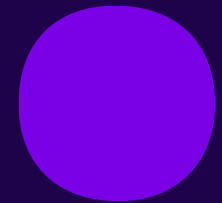
La digue sera construite en remblai (en vert) ou en murs en béton armé (en rouge).

Le bassin de compensation (en bleu à droite) sera situé sur le terrain de Sanofi-Opella.

Le bassin de compensation compensera l'intégralité du volume soustrait à la crue.



Quel sera l'impact pour les riverains ?



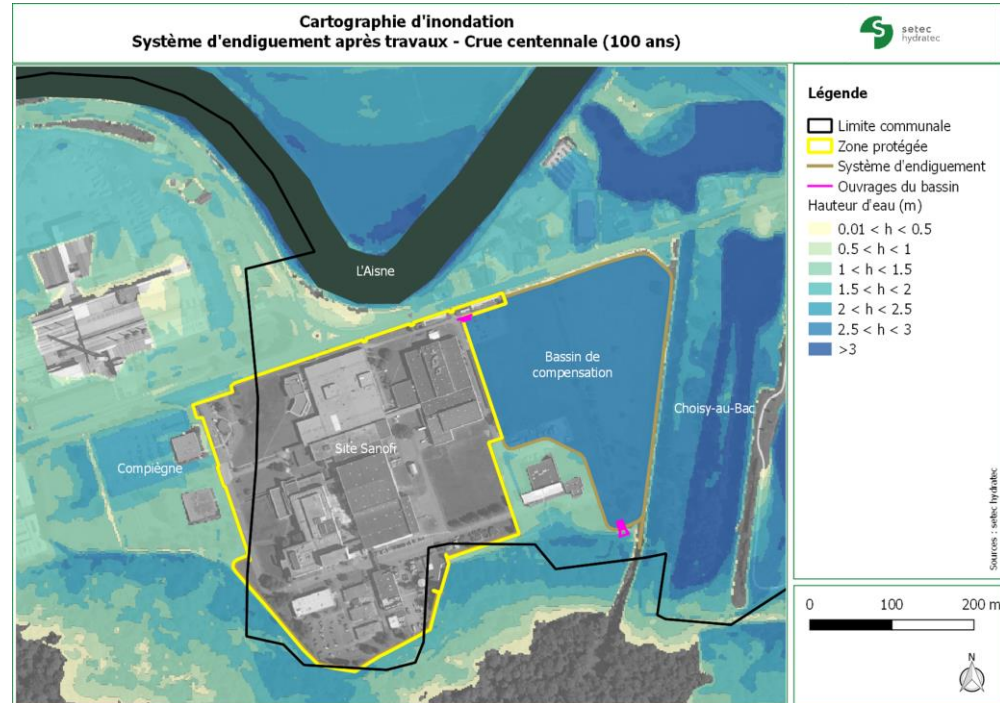
Quel sera l'impact pour les riverains en cas de crue ?

En cas d'inondation, il n'y aura pas d'impact pour les riverains.

L'eau qui aurait dû inonder le site sera intégralement stockée dans le bassin de compensation.

Le rythme de remplissage et vidange du bassin correspond au rythme naturel de montée et descente de la crue.

Les simulations montrent l'absence d'impact significatif pour les riverains, pour la hauteur d'eau et pour les courants.

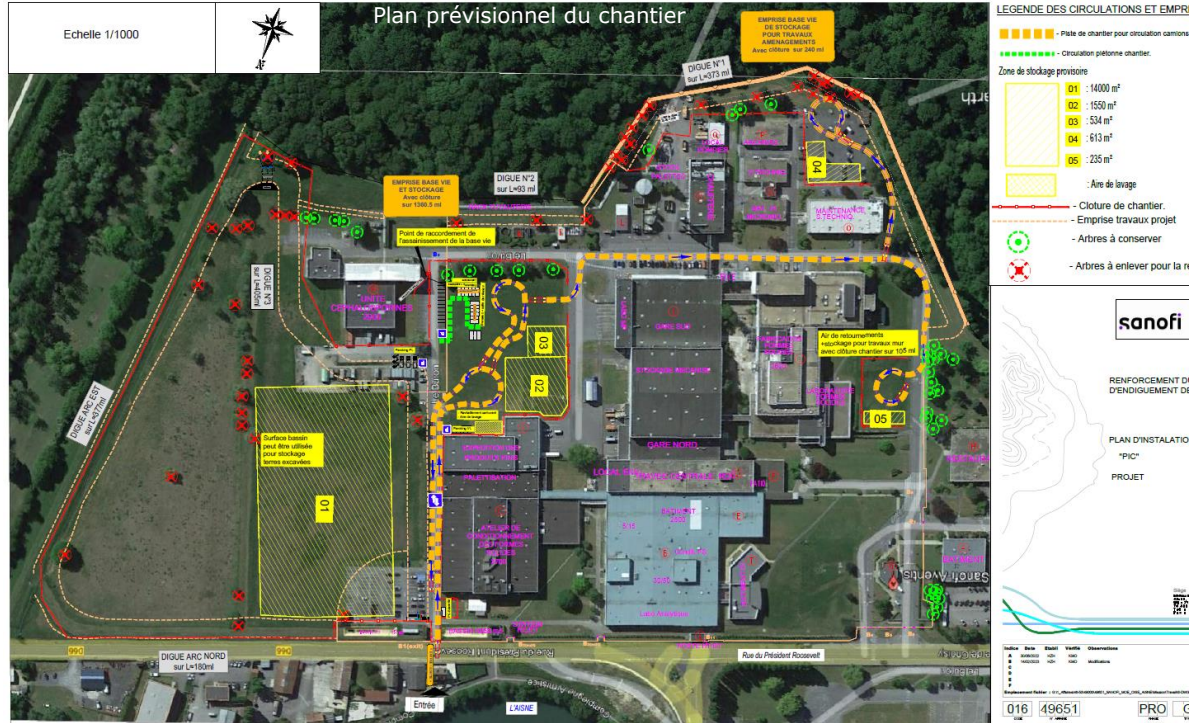


Quel sera l'impact pour les riverains pendant les travaux ?

L'essentiel des travaux s'étalera sur 12 mois environ, en 2024 et 2025.

Le principal impact pour les riverains sera la circulation de camions sur la RD66. Ces camions seront lavés pour éviter les dépôts de terre sur la RD66. Nous travaillerons conjointement avec les municipalités pour limiter l'impact sur la circulation. Les voies seront remises en état à la fin du chantier.

Les travaux n'auront lieu que de jour. Nous privilégierons les engins les moins bruyants et le bruit sera mesuré.



Un point de contact sera établi pour que les riverains puissent signaler tout problème.

Quel sera l'impact pour les riverains d'un point de vue visuel ?

L'intégration paysagère fait intégralement partie du projet. Les digues seront enherbées, les murs seront habillés.

Etat existant



Des haies et des arbres seront ajoutés au niveau de l'entrée du site.

Etat projet



Quel sera l'impact pour les riverains d'un point de vue visuel ?

Le long de la RD66, les bassins de rétention d'eau existants et les futurs murs seront peints dans une couleur neutre.

Etat existant



Des arbres et plantes grimpantes seront plantés.

Etat projet



**Quel sera l'impact pour
l'environnement ?**



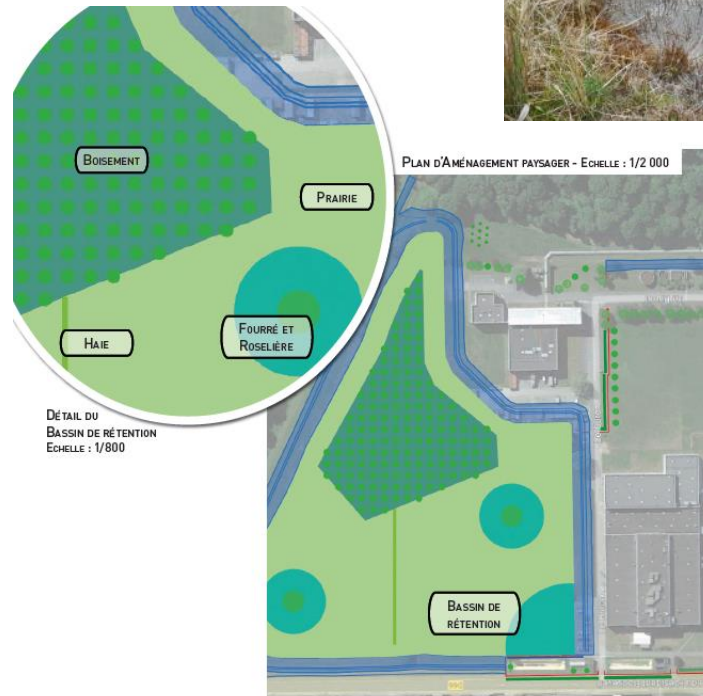
Quel sera l'impact pour l'environnement

L'ensemble du projet, y compris la phase de travaux, a fait l'objet d'une étude environnementale.

Le site va mettre en œuvre les mesures préconisées, notamment la reconstitution de la zone humide.

Un écologue va suivre l'efficacité de ces mesures jusqu'à 5 ans après la fin des travaux.

Les travaux débuteront par l'enlèvement d'une cinquantaine d'arbres. Nous en replanterons au final plus du double.



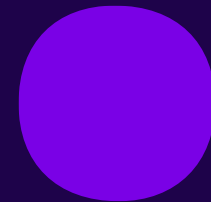
Quel sera l'impact pour l'environnement ?

Nous poursuivons par ailleurs nos initiatives sur site en faveur :

- de la biodiversité
- de la préservation des ressources en eau
- de la réduction des émissions de carbone



C'est prévu pour quand ?



C'est prévu pour quand ?

A l'heure actuelle, voici le planning envisagé :

- **Les travaux d'enlèvement des arbres sont prévus début 2024.**
- **Les travaux préparatoires (modification clôture, voies d'accès) sont prévus au 2^{ème} trimestre 2024.**
- **L'essentiel des travaux de terrassement / génie civil sont prévus de mi 2024 à mi 2025.**
- **Les travaux de finition sont prévus à l'automne 2025.**

Comment travaillons-nous avec les autorités pour ce projet ?



Comment travaillons-nous avec les autorités pour ce projet ?

Le site travaille avec la DREAL et l'Entente Oise-Aisne sur ce projet depuis plusieurs années. La DDT, la Sous-Préfecture, les mairies de Compiègne et Choisy-au-Bac, l'ARC ont été informées de ce projet.

Le projet est soumis à une autorisation préfectorale. L'instruction est en cours. Une enquête publique est prévue auprès des communes concernées.

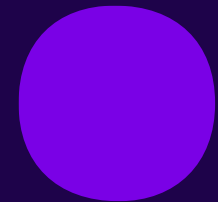
Un permis d'aménager est également requis, auprès des communes de Compiègne et Choisy-au-Bac.

Un arrêté préfectoral listera l'ensemble des prescriptions que devra respecter le site, notamment concernant les mesures écologiques et l'entretien de l'ouvrage.

Un rapport annuel de vérification de l'état de l'ouvrage, ainsi que les rapports de l'écologue sur l'efficacité des mesures en faveur de l'environnement, seront tenus à disposition des autorités.

La DREAL inspectera le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral lors de ses inspections sur le site.

Vos questions ?



Vos questions ?

Nous sommes en contact avec les mairies, merci de passer par elles pour nous transmettre vos questions, suggestions, signalements.

•
MERC
•

sanofi